

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2015/60

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille quinze et le mardi 29 septembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 22 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, BOUTONNET, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Présents suppléants : Mme GANTCH et M. ASSIMANS

M. ALBIRA donne procuration à M. COUROUAU
M. MOUNAUT donne procuration à M. CASADEBAIG
M. SARRAILH donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. PAROIX

OBJET : CULTURE : ÉTÉ OSSALOIS - ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : JACQUES BOUTONNET, VICE-PRESIDENT

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a lancé pour la première année l'Eté ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de mai à octobre sur le territoire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de subventions pour l'année 2015 dans le cadre de l'Eté ossalois.

- Ecole de musique de la Vallée d'Ossau 500 €
- Comité des fêtes de Béost 150 €

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'ATTRIBUER et de **VERSER** une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

REÇU

le 13 OCT. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE



Le Président

Jean-Paul CASAUBON